



Service Public
Fédéral
FINANCES

TARIF-AVIS 243

9.6.2011

Administration générale des
DOUANES et ACCISES

MESURES ANTIDUMPING

Selon le règlement d'exécution (UE) n° 554/2011 du Conseil du 30 mai 2011 (Journal officiel UE n° L 150 du 9.6.2011), le droit antidumping définitif sur les fibres synthétiques discontinues de polyesters, non cardées ni peignées, ni autrement transformées pour la filature (code marchandise 5503 2000 00), originaires de la République populaire de Chine est clôturé à partir du 10 juin 2011.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY